

COMMUNE
DE
VILLARS

du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du LUNDI 07 AOÛT 2023

N°D-2023-08-02

Modification tarif Retard
pour la cantine scolaire
2023-2024

Le 07 AOÛT 2023 à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 juillet 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie
Présents : Mmes : BELLON S., PEREIRA S., CECCHINI C. ; MENSE M. ;
Messieurs : EVEN P., MASSEL A., BLANC P., POUCEL A., CORNAND JB. ;
CASTANO C. ; HENAREJOS F. ;
Absents excusés : FELLON F. ;
Absents : VANEL M. ; POIMBOEUF J. ;
Procuration : FELLON a donné procuration à CECCHINI
Secrétaire de séance : CORNAND JB ;

Madame la Maire rappelle la délibération N°D-2023-06-03 du 19 juin 2023 portant révision du tarif repas cantine et instaurant un tarif retard. Après mûre réflexion et en concertation avec la société qui gère le logiciel de la cantine il s'avère que le tarif retard de 4 € ne sera pas dissuasif.

Je propose donc d'augmenter ce tarif afin que cela est un vrai impact de dissuasion pour les paiements en retard.

Le Conseil OUI l'exposé de Madame la Maire,
Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif retard à 7,40 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance :
CORNAND Jena Baptiste

La Maire :
PERIERA Sylvie

Mise en ligne sur le site internet le : 16/08/2023